



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

300^e séance

Vendredi 1^{er} mai 2009, à 10 heures
New York

Président : M. Towpik (Pologne)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission du désarmement se réunit en tant que Comité plénier. Après deux semaines de délibérations tenues par les deux groupes de travail sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour, la Commission approche maintenant de l'étape finale de ses travaux pour la présente session, à savoir, l'examen et l'adoption des rapports des organes subsidiaires et de son projet de rapport à l'Assemblée générale.

Comme prévu dans notre programme de travail, cette réunion du Comité plénier sera consacrée à l'examen général des rapports des groupes de travail et du projet de rapport de la Commission, tels qu'ils figurent dans les documents A/CN.10/2009/CRP.2, CRP.3 et CRP.4, qui ont été distribués aux délégations.

Nous nous prononcerons d'abord sur les rapports des groupes de travail tels qu'ils figurent dans les documents A/CN.10/2009/CRP.3 et CRP.4, un par un afin de permettre aux membres de les commenter. Ensuite, à la 301^e séance plénière – qui se tiendra plus tard ce matin –, les rapports seront officiellement présentés par les présidents des groupes de travail respectifs.

Le Comité va maintenant examiner les rapports des groupes de travail. Y a-t-il des observations sur le document A/CN.10/2009/CRP.3, qui contient le projet de rapport du Groupe de travail I? Ce n'est pas le cas.

Y a-t-il des observations sur le document A/CN.10/2009/CRP.4, qui contient le projet de rapport du Groupe de travail II? Ce n'est pas le cas.

Nous allons maintenant passer à l'examen du document A/CN.10/2009/CRP.2, qui contient le projet de rapport de la Commission. Y a-t-il des observations? Ce n'est pas le cas.

Je donne la parole au Rapporteur de la Commission.

M. de Klerk (Pays-Bas), Rapporteur de la Commission (*parle en anglais*) : Quelques modifications ont été apportées au projet de rapport que je présenterai également plus tard au cours de notre séance plénière officielle. Je vais les mentionner brièvement dès maintenant afin d'éviter toute confusion plus tard.

Au paragraphe 6 du document A/CN.10/2009/CRP.2, après « Venezuela », il faut ajouter « (République bolivarienne du) ».

En outre, après une brève discussion au sein du Bureau ce matin, nous avons ajouté un nouveau paragraphe aux conclusions et aux recommandations de la Commission, qui commencent au paragraphe 15, après lesquelles un nouveau paragraphe a été ajouté. Cet ajout s'explique par le fait que le Groupe de travail sur les éléments d'un projet de déclaration a bien progressé mais n'a pas été en mesure de terminer ses travaux. Nous avons donc ajouté une recommandation,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



conformément à l'ordre du jour, comme convenu au sein de la Commission. Le texte se lit suit :

« En ce qui concerne le point 5 de l'ordre du jour, intitulé "Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième Décennie du désarmement", la Commission recommande que l'examen de cette question se poursuive au cours de sa session de fond de 2010. »

Le paragraphe qui suit doit être renuméroté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres qui souhaitent faire des commentaires sur les rapports des Groupes de travail et sur le projet de rapport de la Commission.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : Par seul souci de précision, j'ai une remarque à faire sur le nouveau paragraphe 16 qui vient d'être lu par le Rapporteur. Je souhaite simplement faire un rapide commentaire sur l'examen de la quatrième Décennie du désarmement. Je pense qu'il s'agit d'une question qui a causé une certaine controverse pendant la période précédant l'adoption de l'ordre du jour. Si nous affirmons que la Commission recommande que l'examen de cette question se poursuive au cours de sa session de fond de 2010, sommes-nous alors en train d'exclure la possibilité que cet examen se poursuive en 2011? Et si elle n'est pas réglée en 2010, un paragraphe similaire figurera-t-il dans le prochain rapport? Je pense que c'est un point que nous avons réglé en adoptant l'ordre du jour et qu'il ne faudrait peut-être pas qu'il soit rédigé de cette manière.

M. de Klerk (Pays-Bas), Rapporteur de la Commission (*parle en anglais*) : L'idée a été ici, au sein du Bureau, qu'il existe une certaine tension entre ce que l'Assemblée générale a demandé à la Commission dans sa résolution 61/67 et l'ordre du jour de la Commission tel que nous l'avons adopté au début de notre session. Afin de régler ce point, nous avons ajouté cette recommandation. Bien entendu, cela ne change rien à l'ordre du jour tel que convenu par la Commission, et nous disposons de cette formule de compromis dont nous avons convenu. Si l'Assemblée générale, dans sa sagesse, souhaite en faire quelque chose, libre à elle de le faire. Mais en ce qui concerne la Commission, cet accord reste inchangé.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : Dans ce cas, puisque nous allons en tout état de cause la présenter à l'Assemblée générale, nous pourrions dire :

« La Commission recommande que l'examen de cette question se poursuive pendant le reste du cycle actuel », plutôt que de préciser 2010. Nous aurons alors une solution, et si l'examen se termine avant cela, tant mieux.

M. Cruau (France) : Avant toute chose, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier chaleureusement pour l'ensemble de vos efforts durant cette session qui nous ont permis d'avancer, je crois, dans un esprit d'ouverture, de flexibilité et de consensus. Nous n'avons bien sûr pas achevé les travaux peut-être comme nous le souhaitions au début de la session, mais en tous cas nous avons bien avancé, et je pense que cela augure bien de l'avenir. Encore une fois, je voudrais personnellement vous remercier au nom de toute ma délégation pour tout cela.

Sur le projet qui nous a été proposé, notre délégation le trouve parfait en l'état, et nous ne voyons pas l'utilité d'y apporter des modifications. C'est un document qui est très bon, qui reflète bien l'état de nos travaux. Nous savons tous où nous en sommes. Et je pense que nous pourrions l'adopter tel quel.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, pour commencer, ma délégation voudrait vous remercier d'avoir si bien préparé nos travaux ainsi que pour l'élaboration du projet de rapport.

J'estime que, au cours de la présente session, nous avons déjà suffisamment débattu de questions d'organisation, ce qui a souvent conduit de nombreuses voix à se faire entendre et à ce qu'on coupe les cheveux en quatre sur ces questions. Je pense que le libellé qui figure dans le projet de rapport reflète très bien l'essence de la question. Nous avons donc ajouté une recommandation, conformément à l'ordre du jour, comme convenu au sein de la Commission. Le texte se lit suit :

« En ce qui concerne le point 5 de l'ordre du jour, intitulé "Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième Décennie du désarmement", la Commission recommande que l'examen de cette question se poursuive au cours de sa session de fond de 2010. »

Le paragraphe qui suit doit être renuméroté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres qui souhaitent faire

des commentaires sur les rapports des Groupes de travail et sur le projet de rapport de la Commission.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : Par seul souci de précision, j'ai une remarque à faire sur le nouveau paragraphe 16 qui vient d'être lu par le Rapporteur. Je souhaite simplement faire un rapide commentaire sur l'examen de la quatrième Décennie du désarmement. Je pense qu'il s'agit d'une question qui a causé une certaine controverse pendant la période précédant l'adoption de l'ordre du jour. Si nous affirmons que la Commission recommande que l'examen de cette question se poursuive au cours de sa session de fond de 2010, sommes-nous alors en train d'exclure la possibilité que cet examen se poursuive en 2011? Et si elle n'est pas réglée en 2010, un paragraphe similaire figurera-t-il dans le prochain rapport? Je pense que c'est un point que nous avons réglé en adoptant l'ordre du jour et qu'il ne faudrait peut-être pas qu'il soit rédigé de cette manière.

M. de Klerk (Pays-Bas), Rapporteur de la Commission (*parle en anglais*) : L'idée a été ici, au sein du Bureau, qu'il existe une certaine tension entre ce que l'Assemblée générale a demandé à la Commission dans sa résolution 61/67 et l'ordre du jour de la Commission tel que nous l'avons adopté au début de notre session. Afin de régler ce point, nous avons ajouté cette recommandation. Bien entendu, cela ne change rien à l'ordre du jour tel que convenu par la Commission, et nous disposons de cette formule de compromis dont nous avons convenu. Si l'Assemblée générale, dans sa sagesse, souhaite en faire quelque chose, libre à elle de le faire. Mais en ce qui concerne la Commission, cet accord reste inchangé.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : Dans ce cas, puisque nous allons en tout état de cause la présenter à l'Assemblée générale, nous pourrions dire : « La Commission recommande que l'examen de cette question se poursuive pendant le reste du cycle actuel », plutôt que de préciser 2010. Nous aurons alors une solution, et si l'examen se termine avant cela, tant mieux.

M. Cruau (France) : Avant toute chose, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier chaleureusement pour l'ensemble de vos efforts durant cette session qui nous ont permis d'avancer, je crois, dans un esprit d'ouverture, de flexibilité et de consensus. Nous n'avons bien sûr pas achevé les travaux peut-être comme nous le souhaitions au début de la session, mais en tous cas nous avons bien avancé,

et je pense que cela augure bien de l'avenir. Encore une fois, je voudrais personnellement vous remercier au nom de toute ma délégation pour tout cela.

Sur le projet qui nous a été proposé, notre délégation le trouve parfait en l'état, et nous ne voyons pas l'utilité d'y apporter des modifications. C'est un document qui est très bon, qui reflète bien l'état de nos travaux. Nous savons tous où nous en sommes. Et je pense que nous pourrions l'adopter tel quel.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, pour commencer, ma délégation voudrait vous remercier d'avoir si bien préparé nos travaux ainsi que pour l'élaboration du projet de rapport.

J'estime que, au cours de la présente session, nous avons déjà suffisamment débattu de questions d'organisation, ce qui a souvent conduit de nombreuses voix à se faire entendre et à ce qu'on coupe les cheveux en quatre sur ces questions. Je pense que le libellé qui figure dans le projet de rapport reflète très bien l'essence de la question. Nous n'avons pas fini nos travaux sur cette question cette année; nous continuerons l'année prochaine. Si nous ne finissons pas l'année prochaine, personne alors ne nous empêchera de continuer pendant le reste du cycle triennal jusqu'à 2011. Nous sommes en 2009, alors finissons d'examiner la question dont nous sommes saisis.

Je crois comprendre que les auteurs de la résolution 61/67 eux-mêmes ont demandé qu'un rapport pertinent soit soumis à l'Assemblée à sa soixante-quatrième session, et nous répondons à cette demande. Je crois comprendre également que le libellé présenté par le Rapporteur y est totalement conforme.

M. Rao (Inde) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole à la présente session, Monsieur le Président, je voudrais dire à quel point j'apprécie la façon dont vous avez dirigé nos délibérations au cours des trois dernières semaines.

S'agissant du projet de rapport, j'appelle l'attention de la Commission sur la dernière phrase du quatrième paragraphe du rapport du Groupe de travail II, qui indique que le Groupe a décidé de poursuivre l'examen du document officiel présenté par le Président, tel que révisé, à la prochaine session de la Commission du désarmement, en 2010. Je comprends la tension qui existe entre la résolution 61/67 de l'Assemblée générale et la Commission, mais il serait

peut-être préférable, dans la situation actuelle, que nous laissions le projet de rapport en l'état, sans y apporter les modifications proposées plus tôt. De toute manière, comme cela a été demandé, la Commission soumettrait les résultats des travaux à l'Assemblée générale. Dans ces conditions, le mieux serait peut-être de laisser le projet de rapport tel qu'il avait été initialement présenté, sinon, nous nous contredirions dans le rapport du Groupe de travail, ainsi que dans le rapport de la Commission du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Si j'ai bien compris, ce qui est proposé, c'est que le projet de rapport reste inchangé, sans qu'y soit apportée la modification suggérée par le Rapporteur.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : En fait, nous avons dit qu'il ne faudrait pas entraver le processus et rendre ainsi les choses plus difficiles. Je crois cependant que, bien qu'il existe évidemment le souhait d'achever le processus et de passer à autre chose, si notre mémoire ne nous trompe pas, c'est une question qui a provoqué beaucoup de controverse. C'est une question qui a empêché la Commission du désarmement d'adopter son ordre du jour. Cette adoption a été retardée, et le processus tout entier a été ébranlé à cause de cette question.

Si nous retournons à la case départ au cours de cette dernière séance, c'est peut-être qu'à la fin de sessions si longues, un sentiment de résignation finit toujours par régner. Cela dit, en gros, notre objection tient au fait que si cette question n'était pas importante, nous n'aurions pas, pour commencer, coupé les cheveux en quatre; nous aurions simplement adopté l'ordre du jour et en rester là.

Il y avait bien sûr beaucoup de tension entre ceux qui estiment que la résolution 61/67 stipule que l'examen doit être achevé en 2009 et ceux qui n'étaient pas de cet avis. Si les délégations croient – et si le Bureau suit – que si nous disons 2010, nous n'excluons pas la possibilité d'aller au-delà de 2010, dans ce cas, nous pouvons accepter le nouveau paragraphe.

Mais, pour mémoire, nous aimerions faire l'observation suivante. Nous ne devrions pas, ultérieurement, faire face à ce problème en disant que, puisque nous lui avons déjà consacré deux sessions et qu'il s'agissait d'une question qui devait faire l'objet d'un examen rapide, nous devrions maintenant passer à autre chose; c'est une question importante qui jouera un rôle considérable au cours des prochaines années dans les débats sur le désarmement. C'est l'observation

que je voulais faire. Bien entendu, Monsieur le Président, nous sommes entièrement disposés à nous en remettre à votre compétence et nous nous fions à votre gestion et à celle de tous les autres membres du Bureau.

M. Seruhere (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais appeler l'attention sur le fait que désarmement est presque devenu synonyme de monde nucléaire. Je crois cependant que la majorité des habitants de la planète est davantage touchée par des armes autres que les armes nucléaires. Aussi, je voudrais, sans que cela prenne trop de notre temps, vous demander, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, d'envisager la possibilité d'allouer plus de temps à la prochaine session à la question du désarmement en rapport avec des armes autres que les armes nucléaires. J'espère que cette demande vous agréera, ainsi qu'aux autres membres du Bureau.

Le Président (*parle en anglais*) : Je comprends très bien les bonnes intentions du représentant de la République-Unie de Tanzanie, mais il me semble qu'il appartiendra à la Commission, à sa prochaine session, de décider de l'organisation de ses travaux au cours de la prochaine session de fond. Ce sera au Président, au reste du Bureau et aux participants à la prochaine session de prendre une décision y relative. Je remercie beaucoup le représentant de la République-Unie de Tanzanie de sa proposition; il en est pris bonne note. Mais je crains que nous ne puissions prendre une décision maintenant.

Je reviens au débat précédent. Comme l'a dit le Rapporteur, la question du paragraphe supplémentaire a été examinée ce matin pendant la réunion du Bureau. Nous en avons examiné le libellé avec le plus grand soin, et il me semble que le texte qui a fini par être adopté à la réunion n'exclut aucune option; il renvoie simplement aux travaux de la prochaine session. En outre, nous avons pris soin de faire écho au libellé adopté dans le rapport du Groupe de travail II. L'intention n'était donc nullement de réintroduire cette question qui avait provoqué beaucoup de controverse. Et c'est ce que je souhaite signaler à la délégation pakistanaise.

Mon sentiment est donc que soit nous allons suivre la suggestion faite par la délégation indienne et ne pas essayer d'inclure ce nouveau paragraphe, soit à l'issue de la présente discussion la délégation

pakistanaise sera en mesure d'accepter le libellé proposé par le Rapporteur de la Commission.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : Tel que se présente le projet de rapport, il serait préférable de ne rien y ajouter. Le projet de rapport indique qu'un ordre du jour a été adopté, et cet ordre de jour et mentionné également dans les comptes rendus officiels. L'objectif serait ainsi rempli. Il est bien évidemment entendu qu'une fois que l'Assemblée générale aura approuvé le rapport de la Commission du désarmement, l'examen se poursuivra durant de la prochaine session de fond.

En ce sens, il serait préférable de conserver le projet de rapport en l'état. Ce dernier fait référence à l'ordre du jour, et nous savons tous en quoi il consiste. Nous éviterions ainsi que les mêmes tensions, ou quelque autre nom qu'on veuille leur donner, se reproduisent l'année prochaine. Au cours de la prochaine session, il nous faudra aussi rattraper le

temps que nous avons perdu cette année. Et c'est donc pourquoi il nous semble préférable d'éviter de nous chamailler sur des questions de procédure.

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois donc comprendre que les membres préfèrent conserver la version du projet de rapport présentée avant le début de la présente séance, sans y inclure l'amendement suggéré par le Rapporteur de la Commission. En l'absence d'autres observations ou commentaires, je considérerai donc que tel est le souhait de la Commission.

Il en ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé l'examen des rapports des Groupes de travail et du projet de rapport de la Commission. J'ai donc l'intention de lever la présente séance plénière de la Commission.

La séance est levée à 10 h 50.